



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 22 mars 2023**
3. **Assermentations**
4. **Nominations réglementaires**
5. **A/ Préavis 2023/04 – « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2022 »**  
**B/ Rapport de la commission de gestion**
6. **A/ Préavis 2023/05 « Demande de crédit de CHF 542'000.00 pour la réfection de chemins agricoles – Etape 1 AF »**  
**B/ Rapport de la commission ad hoc**  
**C /Rapport de la commission des finances**
7. **Communications municipales**
8. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \* \*

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.  
La lecture de l'ordre du jour est faite.

#### 1. Appel

Sur les 94 membres du Conseil Général, 50 sont présents et 25 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 22 mars 2023

**Décision :** Le PV du 22 mars 2023 est accepté à l'unanimité.

#### 3. Assermentations

Une personne demande à être assermentée et devenir membre du Conseil. Il s'agit de :

- Clément Javerzac

#### 4. Nominations réglementaires

YANN PERRET rappelle que, le Président du Conseil, les deux Vice-présidents ainsi que les scrutateurs doivent être réélus chaque année. Selon le règlement, l'élection peut être tacite si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Président : YANN PERRET se représente à la présidence.

**Décision :** YANN PERRET est élu président tacitement.

Le Vice-président : RAYMOND WEBER se représente également.

**Décision :** RAYMOND WEBER est élu vice-président tacitement.

Le 2<sup>ème</sup> Vice-président : SIMON CHAPPUIS se représente également

**Décision :** SIMON CHAPPUIS est élu 2<sup>ème</sup> vice-président tacitement.

Pour les autres postes du bureau, YANN PERRET cite la composition actuelle :

- GAETAN PERRET, scrutateur
- BRYAN THONNEY, scrutateur
- LUDOVIC STETTLER, scrutateur suppléant
- OLIVIER CHUARD, scrutateur suppléant
- STEPHANE PAREL, scrutateur suppléant

**Décision :** Les membres du bureau du Conseil sont élus tacitement pour une année selon la composition proposée.

Le Président explique encore que selon l'article 34 du règlement, il faut réélire les membres de la Commission de gestion et des finances. La tradition veut que le Président, Marc Thonney, se retire et que le suppléant devienne membre. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil, JOËL PAHUD étant candidat au poste de suppléant :

- OLIVIER PROBST, président
- MARINE URDIEUX
- EVA CHAPPUIS
- GREGOIRE MICHAUD
- JONATHAN DERAY
- JOËL PAHUD (suppléant)

**Décision :** La nouvelle composition de la commission de gestion est acceptée tacitement.

## 5. Préavis 2023/04 – « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2022 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, ne présente pas en détail les comptes étant donné que chacun les a reçus avec la convocation, mais donne quelques explications relatives à l'excédent de charges de CHF 75'626.78 et aux différences par rapport au budget :

- Pour 2022, la Municipalité s'était essayée à un budget « zéro » ce qui a donné de grandes différences sur certains postes. Pour 2023 le budget sera corrigé.
- Passablement d'heures d'administration ont été facturées avec pour exemple un grand nombre de séance à l'ASIJ dû à la construction du collège Gustave Roud. Ces heures n'étaient pas au budget.
- Impôts : les entrées fiscales sont inférieures au budget dû en partie à la baisse du taux d'imposition de 2 points et à l'effet covid.
- Forêts : ont beaucoup souffert du bostryche et des coupes d'urgence ont dû être réalisées.
- Bâtiments communaux : les charges d'électricité et de chauffage ont fortement augmenté avec l'envol du prix du gaz.
- Egouts : plusieurs passages caméra ont eu lieu et plusieurs canalisations ont dû être contrôlées à la demande de la Romande Energie.
- Eaux : une ancienne conduite a été changée en traversée de route lors des travaux de la DGMR
- Routes : achat d'un nouveau semoir à sel.

Pour résumer, il n'y a pas d'inquiétude à avoir car les finances communales sont saines.

MARC THONNEY, Président de la Commission de gestion, fait part de son rapport. La Commission s'est réunie 4 fois. Durant ces séances, la Commission a procédé à la vérification et au contrôle des comptes sur la base des directives en vigueur. La Commission a pris note que la diminution de 2 points d'impôts représente une somme d'environ CHF 35'000.00 ce qui explique en partie la diminution des entrées fiscales et que les impôts sur les successions et sur les donations permettent un revenu complémentaire de plus de CHF 100'000.00. Les charges d'électricité et de chauffage à la grande salle et à l'école n'ont pas diminué depuis la fin des classes en juillet mais ont augmenté de plus de 39%. Les comptes « ordures ménagères et déchets » et « services des eaux » doivent être autofinancés. Ces deux chapitres bouclent avec un excédent de charges et de ce fait ont été équilibrés par un prélèvement sur un fonds de réserve. Pour l'APERO, les charges sont en augmentation d'année en année, celles-ci sont principalement liées aux salaires des employés de ces structures, qui représentent environ 75% des charges. L'enseignement, le service social et la prévoyance sociale sont en constantes augmentation et celles-ci représentent environ CHF 90'000.00 de plus par rapport à l'année 2021. L'excédent de charges pour 2022 s'élèvent à CHF 75'626.80. En conclusion, la Commission de gestion remercie la Municipalité et le boursier pour le travail accompli et propose aux membres du Conseil Général d'approuver le rapport de gestion et les comptes tels que présentés.

ROGER STETTLER remercie le travail du boursier et des municipaux et relève quelques points sur le rapport de gestion :

- Page 8 : où se trouve le no 36 du chemin Bourg-Dessous et no 17 de Clos de la Crausaz ? réponse : il s'agit du numéro des lampes publiques et c'est le chemin de Bourg-Dessus (erreur de frappe)
- Page 9 : différence de 1 sur le nombre d'habitants raccordés et le nombre d'habitants au 31.12.2022. Cela sera corrigé au CdH.
- Maison communale compte 356.311.03 : achats de mobilier. De quoi s'agit-il ? Réponse : les lampadaires et une plaque vitrocéramique.
- Quelle est la marge d'autofinancement ? Réponse : elle n'est pas mentionnée dans le rapport mais figure sur le graphique. Cette année, la marge est négative de CHF 75'000.00. Cette remarque avait déjà été mentionnée l'année dernière et Roger Stettler souhaite que la marge d'autofinancement soit reportée sur le prochain rapport. La Municipalité prend note de la remarque.

MIREILLE IMMER s'inquiète au sujet de cet excédent de charges. Réponse du Syndic : il n'y a pas d'inquiétude à avoir actuellement. En effet, sur le bilan, le fond de réserve pour « travaux et rénovations futurs » s'élèvent à CHF 700'000.00 et la Commune a encore des liquidités en compte. Les emprunts actuels ne sont pas au plafond ; la Commune n'emprunte pas pour payer les salaires ou pour son fonctionnement. Le point d'impôt ne sera visiblement pas augmenté lors du prochain « arrêté d'imposition ». La baisse de 2 points de l'année dernière n'est pas significative avec une diminution de CHF 35'000.00 des entrées fiscales.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande quelles sont les prestations en nature sur le compte 306 ? Il s'agit des vacations des Municipaux.

ROGER STETTLER revient sur la marge d'autofinancement négative de cet exercice et souligne que celle-ci a toujours été positive sur les 10 dernières années, à part en 2022. Il n'y a rien de catastrophique à cela.

**Décision :** Les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité

Le rapport de gestion sur les comptes 2022 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 2023/05 « demande de crédit de CHF 542'000.00 pour la réfection de chemins agricoles – étape 1 AF »

GAËL MANIGLEY, présente le préavis et apporte quelques informations supplémentaires par rapport à ces améliorations foncières. Une première étude avait été faite pour l'ancienne législature en 2020, ensuite une expertise fédérale a permis de déterminer quels objets sont pris en charge avec des subventionnements possibles par la Confédération. Les travaux se feront en 3 étapes sur 15 ans. L'étape 1 s'est portée sur les chemins en continuité des travaux existants et des travaux liés aux inondations. Les soumissions sont rentrées cette semaine et sont dans le tir par rapport au budget.

LOUIS PILLIARD, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier, fait part de la lecture du rapport et suggère quelques changements. Sur le chemin 410 « Seppey », la commission propose la pose de bordures en béton coupées à 45° plus solide qu'un boudin en bitume vu le trafic de gros engins agricoles. Plus chère mais présente une plus grande durabilité. Pour le chemin 610 « les Roches », la commission relève que le chemin n'est pas bétonné, il ne s'agit donc pas de pose de nouvelle dalle. En ce qui concerne le collecteur d'eau 3.3 « les Brêts », la commission estime que le diamètre de 315 mm est insuffisant pour absorber des épisodes pluvieux de plus en plus violent entraînant des inondations comme aux Condémines par exemple. Un diamètre de 400 mm peut absorber 60% d'eau supplémentaire pour un travail de génie civil identique. Les surcoûts induits par ces propositions seraient financés par le poste divers et imprévus. La commission propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis soit la réfection de chemin agricole – étape 1 AF.

MARC THONNEY, président de la Commission des finances, fait part de son rapport pour l'aspect financier du préavis. Les montants estimatifs de devis sont en cours de vérification et il y a 4 appels d'offres. Concernant les subventions, il est très intéressant de bénéficier de ces aides afin de pouvoir entretenir nos ouvrages existants. Pour le financement, la Municipalité prélèvera au compte de réserve 2820.01 « fonds de réserve travaux et rénovations futures », la somme nécessaire qui sera assumée par la trésorerie courante et comptabilisée au compte 430.501.00 « compte investissement des routes ». La Commission des finances propose d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

En réponse aux questions soulevées par la commission ad-hoc, GAËL MANIGLEY prend note de la remarque sur le chemin 410. Des discussions sont en cours avec la DGMR qui, actuellement, réalise des travaux sur la route 628 en direction de Moudon. Il est déjà prévu de poser du béton sur la première partie du chemin. La Municipalité en tiendra compte quand elle prendra contact avec l'entreprise qui exécutera ces travaux. En ce qui concerne le collecteur d'eau, le bureau d'ingénieur a répondu que le diamètre de 315 mm devrait largement suffire. M. Pichon de la commission ad-hoc a fait un bref calcul pour arriver à la conclusion qu'un diamètre de 400 mm pourrait absorber 60% d'eau supplémentaire pour un coût supplémentaire de CHF 12'206.00. La Municipalité prend note de la remarque et étudiera ces calculs.

CHRISTOPHE CHAPUIS demande quand auront lieu les travaux ? Réponse : après les moissons. Les travaux ne sont pas encore adjugés.

ROGER STETTLER : est-ce que le goudronnage sur le chemin 410 sera coordonné avec celui de la route 628 ? réponse : oui.

Décision : le préavis 2023/05 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

## 7. Communications Municipales

### **Loïc BARDET**

Couvert grande salle : les travaux ont débuté et l'inauguration aura lieu le 1<sup>er</sup> août. Merci à l'amicale du rallye pour avoir démonté l'ancienne partie du couvert.

Grande salle : PRU « plan de rassemblement d'urgence » n'a finalement pas eu besoin d'être mis en place l'hiver dernier. Le Canton est déjà en train de faire ses projections pour l'hiver prochain.

Action mobilité 2023 COREB : 3 vélos électriques ont été mis à disposition dans la commune par la Communauté régionale de la Broye (COREB). Ces vélos sont en libre-service, deux se trouvent à l'arrêt de bus au village et un à l'arrêt Praz-Botsard. Ils peuvent être utilisés dans un périmètre donné (région Moudon-Lucens pour Vulliens). Il faut télécharger l'application « Pick-e-Bike » pour pouvoir les utiliser (35ct/min, vélo 45km/h, casque obligatoire et permis de conduire nécessaire). Toutes les informations se trouvent sur le site [www.coreb.ch](http://www.coreb.ch). Un tout ménage est envoyé à ce propos.

Deux nouvelles tables en bois ont été achetées pour remplacer celle de l'étang et celle sous le tilleul à côté du couvert.

Collège, anciennes salles de classes : une des salles est actuellement à disposition de Vulliens Event. L'idée d'une garderie semble être très compliquée à réaliser et d'autres réflexions et discussions sont en cours pour l'utilisation de ces locaux. Par exemple pour des physiothérapeutes.

Ancien local du feu / boîte à livres et à jouets : merci de respecter l'ordre svp.

Chapelle : un culte aura lieu à Vulliens le 12 novembre 2023.

### **RAPHAËL LANFRANCHI**

#### Social :

- AG de l'ARAS (Ass. régionale d'action sociale) a eu lieu mardi dernier. Le budget 2024 de CHF 11.7 mio a été voté avec 5% d'augmentation par rapport à 2023.
- Présentation de la DGCS (direction générale de la cohésion sociale) sur le fonctionnement et les subventions fournies. Les coûts principaux proviennent des subсидes des assurances maladies.
- AG de APROMAD a eu lieu fin avril, gestion du CMS couronne Lausannoise. Les comptes 2022 sont bouclés avec un excédent de charges de CHF 1.4 mio pris en charge par l'AVASAD qui est l'association faitière cantonale. La cause principale de cet excédent est la sous-évaluation du taux d'absentéisme qui s'est révélé être au final de 9.8%. Cette association ne s'occupe pas que des personnes âgées ou invalides mais également des soins infirmiers pédiatriques ou suivi post-maternité à domicile. Le but général est de soulager les hôpitaux en évitant l'utilisation de lits.

Déchetterie : la benne compactante datant de plus de 18 ans, il faudra la changer mais le fond de réserve s'élève à CHF 6'200.00, ce qui ne sera pas suffisant pour la financer. Une augmentation des taxes sera à prévoir. La maison Kolly offre une nouvelle possibilité de location de benne compactante avec un prix au kg. Solution à étudier selon les prix. Les déchets encombrants sont toujours plus importants ce qui engendre davantage de transports et des coûts supplémentaires. Il est constaté que des sacs poubelles noirs se trouvent dans

cette benne alors que les petits déchets doivent être mis dans la benne compactante. Merci d'être attentif à cela et de jouer le jeu.

Nouvelle déchetterie projet à la STAP : un contact avec une juriste de l'ARE, office fédéral du développement territorial, a été établi concernant la réponse de Mme Luisier. Selon l'ARE, cette réponse n'a aucune valeur juridique. Après discussion, la Municipalité a décidé d'envoyer une étude préliminaire en partenariat avec Vucherens à la DGTL pour qu'ils se positionnent juridiquement sur la faisabilité de cette déchetterie.

PACOM : le dossier a été envoyé au Canton. Les factures ont également été envoyées afin de toucher les subventions.

#### **GARY CHERPILLOD**

Forêts : le martelage a été effectué avec deux coupes, une à la Province de résineux et une à la Tuayre.

Eaux :

- Une des deux pompes à la source du Crottet a lâché. Celle-ci sera changée en août mais en attendant, il a été décidé de réduire la vente d'eau à l'AIEJ pour que la Commune soit suffisamment approvisionnée.
- La Commune profite du chantier du Canton à Bressonnaz pour mettre à neuf un tronçon de la conduite d'adduction d'eau sous la route comme cela avait été fait aux Sept-Poses.
- Chantier Bourg-dessus 1 : malgré plusieurs relances de la Municipalité auprès de l'entreprise, les travaux ne commenceront qu'à la rentrée d'août.

ERIKA HENRIOD NICOD intervient au sujet des forêts et plus particulièrement sur la coupe prévue à la Tuayre prochainement. Le plan de coupe a commencé il y a 10 ans à la Tuayre avec 5 ou 6 tranches prévues. 3 à 5 coupes ont été réalisées jusqu'à maintenant sur plus de 2 ha. Cette nouvelle coupe se situe sur un terrain moins pentu que les autres. Ce projet devrait être revu et la cadence devrait être ralentie afin de laisser pousser les nouveaux arbres. Il faut tout faire pour garder les grands et vieux arbres qui nous protègent. La forêt fonctionne comme une enveloppe vivante de la protection de la terre, stocke de l'eau, favorise les pluies etc. 800m<sup>3</sup> représentent environ 600 à 700 arbres à abattre. La situation du réchauffement climatique s'est aggravée depuis 10 ans et c'est aussi une des raisons pour laquelle cette cadence de coupe doit être ralentie et l'intervenante souhaiterait que le débat soit lancé.

Réponse de GARY CHERPILLOD :

- Les possibilités de coupes dans la Commune ont été diminuées en passant de 900m<sup>3</sup> à 700m<sup>3</sup>. Ceci a toujours été respecté et c'est scrupuleusement surveillé par l'inspecteur du Canton et le garde forestier. La Commune ne peut pas enlever plus d'arbres qu'il n'en pousse.
- Cependant avec le réchauffement climatique, la forêt pousse plus vite et les possibilités de coupe seront certainement augmentées. Le ruisseau sera nettoyé par l'entreprise mandatée ; la pente globale est très marquée et les employés devront être harnachés. En effet, la forêt doit être protégée, des soins culturaux sont effectués tous les 2 à 3 ans pour que les arbres puissent repousser et dans la première partie, des spécimens se dégagent déjà.
- Cette coupe est effectivement spéciale étant donné que la Municipalité a opté pour une coupe par hélicoptère après avoir demandé à 3 entreprises de la région. Deux offres prévoient une coupe par hélicoptère et la troisième avec un câble-grue. La coupe à l'hélicoptère est plus respectueuse pour la forêt car il est possible de laisser les vieux

spécimens alors qu'avec un câble-grue, tous les arbres seraient abattus sur la longueur du câble. De plus, avec un câble-grue, de gros engins aurait dû passer sur les terrains agricoles pour atteindre la zone, ce qui aurait occasionné des dégâts sur ces terrains. De plus, la place de stockage côté Vulliens n'est pas suffisante.

- C'est le garde et l'inspecteur forestier qui ont prévu ces coupes et la Municipalité n'aurait de toute façon pas le choix vu l'obligation d'entretenir la forêt protectrice.
- La Municipalité est tout à fait d'accord avec tous les rôles essentiels de la forêt et c'est pour ces raisons qu'elle souhaite l'entretenir.
- La Municipalité a estimé que cette solution était la plus profitable. Le garde-forestier approuve cette décision.

#### ***GAËL MANIGLEY***

Remercie l'assemblée pour l'acception du préavis 2023/05.

Eclairage public préavis 2023/02 : les travaux auront lieu cet été.

Route 628 travaux de la DGMR : a essayé de discuter avec le responsable du Canton pour que ce tronçon soit ouvert en bidirectionnel au moins le week-end. Réponse : non.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande si un chemin pour les poussettes est prévu à l'arrêt de bus Praz-Botsard ? Une demande a été faite au bureau d'ingénieur qui demande déjà une certaine somme pour la pré-étude. C'est en réflexion mais comme la pente doit respecter un certain pourcentage, ce chemin devrait longer la route ce qui n'est pas vraiment un plus.

JEAN-MARC DUVAUD demande quand le village sera équipé de la fibre optique ? Certaines parties ou quartiers du village sont équipés mais le dernier tronçon est en cuivre. Le boitier se trouve au bas du chemin du Pralin. La fibre optique arrivant jusque dans les maisons n'est pas une priorité de Swisscom et la Commune n'a pas fait de demande à ce sujet. A voir si Swisscom serait intéressé lors des futurs travaux sur la route du Village direction le Borgeau. Cependant, DENIS KLOTZ informe que la fibre optique est prévue d'être installée à Bressonnaz en octobre. ROGER STETTLER annonce qu'à Moudon, la pose de la fibre est en cours et que les propriétaires sont informés au fur et à mesure des travaux. La priorité est d'abord mise sur les régions avec de la densité.

#### ***OLIVIER HÄHNI***

Coupe d'eau : le Syndic demande de la tolérance et du respect envers les employés de la Commune lors de coupure d'eau. En cas de problèmes, merci de l'appeler.

Naturalisations : déjà 5 depuis le début de l'année.

ASIJ : Le nouveau président est M. Christophe Ballisat de Corcelles-le-Jorat.

Réseau de l'APERO : les comptes 2022 ont été bouclés avec plus de 15 mio. La proposition faite à l'APERO d'accueillir une garderie dans les anciennes classes du collège s'éloigne puisqu'un nouveau projet a vu le jour à Carrouge. Des locaux commerciaux dans un des nouveaux bâtiments à côté du collège Gustave Roud pourraient héberger une nouvelle garderie. La capacité à Carrouge serait ainsi augmentée de 22 places avec une meilleure synergie étant donné que ce nouvel emplacement se trouve à côté de l'actuelle unité d'accueil. Pour rappel, l'aménagement d'une nouvelle structure coûte CHF 15.00 supplémentaire par habitant.

Panneau mise à ban devant le bâtiment communal : il est maintenant possible d'amender.

Champ de Plan (cabinet médical de Mézières) : d'importants travaux de rénovation vont être effectués dont la toiture pour un coût de CHF 600'000.-. Les communes sont actionnaires et le financement est assuré par celles-ci.

Personnel communal : le poste de secrétaire a été attribué et c'est Isabelle Caille qui a été engagée au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Nicole Matti prendra sa retraite en novembre.

8. Divers et propositions individuelles

FRANCIS NICOD annonce qu'un tour de la Jeunesse sera organisé les 4-5 août prochain.

En guise de conclusion, YANN PERRET souhaite une excellente fin de soirée à chacun et rappelle les prochains conseils les 12 octobre 2023 et 8 décembre 2023.

La séance se termine à 22h00.

  
YANN PERRET, Président



CAROLINE DUTOIT, secrétaire